



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Clairvaux - Plan de reconversion

Question écrite n° 15879

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la nécessité de mener à bien un plan de reconversion suite à la fermeture en 2022 de la maison centrale de Clairvaux. La décision de fermeture de la maison centrale de Clairvaux a été arrêtée en raison des risques avérés de sécurité de la structure, des coûts très élevés qu'une remise aux normes impliqueraient et de l'isolement de cet établissement qui ne permet plus de mettre en œuvre une politique pénitentiaire satisfaisante. Il convient de rappeler que, dans le cadre du programme de construction de 15 000 places annoncé par Mme la garde des sceaux, un établissement de 520 places sera ouvert dans le département de l'Aube. Un travail a été engagé, sous l'égide du préfet de l'Aube, pour bâtir avec l'ensemble des élus, et notamment le député auteur de la question, des collectivités et des ministères intéressés un projet d'avenir pour Clairvaux. Une série de réunions et de concertations a déjà eu lieu. Un point d'étape sera réalisé par le préfet au début de l'année 2019. Une fois ce travail interministériel achevé, Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, et Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales se rendront sur site pour discuter de ce projet avec l'ensemble des acteurs impliqués. Il aimerait connaître ses intentions sur son implication dans ce projet de reconversion et l'invite à faire le déplacement avec ses deux collègues afin de prendre pleinement conscience des capacités de reconversion du site dont le ministère de la culture est en partie propriétaire.

Texte de la réponse

Édifiée à partir de 1115 sous l'impulsion du futur abbé de Clairvaux, qui s'y établit avec quelques moines venus de Cîteaux, l'abbaye de Clairvaux devint un centre religieux d'ampleur qui diffusa l'utopie cistercienne à travers toute l'Europe, via plus de 350 abbayes filles. Les préceptes cisterciens furent appliqués par Bernard de Clairvaux jusque dans l'art et l'architecture épurés de l'abbaye, dont la modernité séduisit, plusieurs siècles plus tard, les architectes du Mouvement Moderne. Vendue comme bien national en 1792, l'abbaye fut transformée en centre pénitentiaire dès le début du XIXe siècle. Au XXe siècle, les détenus ont progressivement quitté les bâtiments historiques de l'abbaye, notamment pour de nouveaux bâtiments construits dans les années 1970. Aujourd'hui, l'ensemble du site appartient majoritairement au ministère de la justice, mais depuis 2002, les resserrements successifs des espaces pénitentiaires ont conduit au transfert de certains bâtiments anciens au ministère de la culture. C'est ainsi que le ministère de la culture a, depuis, pu engager une vaste campagne de restauration, pour un montant d'environ 10 M€, sur ces bâtiments : le bâtiment des convers, principal vestige de l'abbaye médiévale, a été totalement restauré, tout comme l'intérieur de l'ancien réfectoire des moines (devenu chapelle de la prison au XIXe siècle), qui doit à présent bénéficier d'une restauration de ses couvertures. Le ministère de la culture a en outre autorisé l'association « Renaissance de l'abbaye de Clairvaux » à organiser des visites de ces parties du monument, ainsi que du grand cloître du XVIIIe siècle. Après l'annonce par le Garde des Sceaux, en 2016, de la fermeture totale de la maison centrale de Clairvaux pour 2022, un rapport commandé par le Premier ministre a notamment mis au jour la nécessité d'élaborer un projet de reconversion du site. La reconversion du site, incluant la conservation et la restauration de l'ensemble historique (y compris les réseaux hydrauliques extérieurs), le réaménagement en vue d'activités publiques ou privées, et l'ouverture au

public d'une partie du site abbatial, doit faire l'objet d'un appel à idées. Afin d'accompagner cet appel à idées, et d'avancer sur les possibilités de reconversion du site, la direction régionale des affaires culturelles de Grand Est a commandé à l'architecte en chef des monuments historiques un cahier des charges patrimonial ainsi qu'une étude sanitaire sur les bâtiments contenus dans l'ancien enclos abbatial. Ces études, qui devraient être remises en avril prochain, permettront de guider les décisions à prendre. Le ministère de la culture est donc pleinement impliqué dans le processus de reconversion du site de l'abbaye de Clairvaux, aux côtés du ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15879

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 mars 2019

Question publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 246

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3547